

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 avril 2024

Délibération n°2024/101

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 avril 2024

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr Christian MONTEYREMAR
ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Christelle GRANGEOT
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mme ROZELIER Arlette (suppléante)
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKI Pierre (suppléant)
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr Michel PASCAL
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mr PERNOT Bernard –
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN – Mr Frédéric DESSEIGNET
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMAR
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mme Marie France LIBERO - Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE
SAINT PRIM	Mr Michel CROS
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr Robert MOUCHIROUD

SALAISE SUR SANNE
VERNIOZ

Mr Gilles VIAL – Mme Dominique GIRAUD – Mr Xavier
AZZOPARDI
Mr Jean Marc REY

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Yannick PAQUE pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mme MONNERY Annie - Mr Jacques GARNIER pouvoir à Mr MONTEYREMARDA Axel – Mr Thierry DARBON pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr Denis MERLIN pouvoir à Mr REY Jean Marc - Mme Josette BONNET pouvoir à Mr PEY René – Mr CORRADINI Louis pouvoir à Mr GENTY Philippe – Mme CHOUCANE Aida pouvoir à Mme LIBERO Marie France – Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr VIAL Gilles -

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr VIALLATTE Régis (remplacé par sa suppléante) – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGER Karelle (remplacée par son suppléant) - Mr Laurent ILTIS – Mme Nathalie LIROSSIER – Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie - Mr Gérard BECT – Mr LHERMET Claude – Mr SATRE Luc

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Urbanisme : Délibération pour mise à disposition du public - projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Sablons

Monsieur le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire expose que, par délibération du 26 juin 2023, le Conseil communautaire avait accepté le principe d'une modification simplifiée du PLU de Sablons. Cette modification a été effectivement initiée par arrêté du 10 juillet 2023.

Cette modification a pour objet de :

- Supprimer du dossier de PLU ce qui a été prévu par la Déclaration d'Utilité Publique du 18 décembre 2018 et annulée le 31 janvier 2023 ;
- Maintenir ce qui a été prévu par la modification simplifiée n°1 approuvée le 6 novembre 2019 postérieurement à la Déclaration d'Utilité Publique ;
- Modifier le règlement pour permettre la réalisation d'affouillements et d'exhaussements de sol ainsi que des ouvrages liés au projet ferroviaire dans la zone AU2 afin de voir aboutir le projet d'extension du faisceau ferroviaire favorisant la multi modalité de la zone.

Le Conseil communautaire est ainsi appelé à approuver les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Sablons. Il sera mis à disposition du public en Mairie de Sablons et sur le site Internet de la Communauté de communes, pendant 1 mois du lundi 13 mai 2024 à 8h30 au jeudi 13 juin 2024 à 17h30, pendant les horaires d'ouvertures de la Mairie. Un registre sera mis à disposition en Mairie pour consigner les éventuels remarques et avis.

Le dossier comprend :

- le dossier de modification simplifiée,
- les avis des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,
- la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale après examen au cas par cas relative à la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Sablons (38),
- Une note et un dossier en réponse à la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents,

dans un journal diffusé dans le département et affiché en Mairie et au siège d'EBER. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par la Présidente. Cette dernière présentera au Conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L153-47 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de Sablons en date du 24 mai 2023 sollicitant la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour prescrire la modification simplifiée du PLU ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 juin 2023 autorisant la Présidente à prescrire la modification simplifiée du PLU ;
- Vu l'arrêté n°AAG_2023_213 du 10 juillet 2023 de Madame la Présidente, relatif à la prescription de la modification simplifiée n°3 du PLU de Sablons ;

Considérant le projet de modification simplifiée,
Considérant l'exposé des motifs,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE que le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU sera mis à disposition du public en Mairie de Sablons, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes, pendant 1 mois du lundi 13 mai 2024 à 8h30 au jeudi 13 juin 2024 à 17h30, pendant les horaires d'ouvertures de la Mairie,

DÉCIDE que cette mise à disposition du public sera annoncée 8 jours au moins avant son démarrage par un avis de presse et affiché au siège d'EBER et de la mairie de Sablons,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD